

AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal



ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT (2019-04) MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS (2011-02)

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le règlement suivant :

- *Règlement 2019-04 modifiant le Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2011-02)*

a été adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 1^{er} avril 2019.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entrera en vigueur en date de ce jour et qu'il sera disponible à compter de cette date pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 5 avril 2019

Le secrétaire d'arrondissement,
Claude Groulx